

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

République Française
Département de la Haute-Garonne



MAIRIE
D'AIGREFEUILLE

Le restaurant scolaire est ouvert dès la rentrée, **le mardi 1 septembre 2026**, le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, aux enfants scolarisés dans nos écoles.

Pour information : Le temps consacré aux activités pendant la pause méridienne est encadré par le personnel animateur de la garderie périscolaire.

Les inscriptions se font au moyen du coupon réponse au bas de ce document. **Toute inscription sera prise en compte pour la semaine de la rentrée**, sauf indications contraires par écrit. **Elles devront parvenir à la Mairie au plus tard le vendredi 5 juin 2026 (bureau Accueil ou boîte aux lettres)**

Par la suite, toute modification souhaitée en cours d'année devra être signalée, **au plus tard le mardi midi pour la semaine suivante** :

Soit par mail : accueil@aigrefeuille31.fr , soit par téléphone au **05 61 83 68 97**

En cas de maladie ou d'allergie nécessitant un régime alimentaire particulier, un **Protocole d'Accueil Individualisé** est obligatoire ; un repas pourra être fourni par les parents, sous leur responsabilité.

Le prix du repas est fixé selon le quotient familial CAF. Cette participation est révisable et peut être augmentée dans les limites autorisées. Le recouvrement du montant à payer est effectué par le Trésor Public de BALMA qui émettra pour chaque période (tous les mois) un avis de sommes à payer. **En cas de difficulté, vous pouvez vous adresser au C.C.A.S. de la Mairie.**

Compte tenu du mode de fonctionnement du restaurant scolaire (les repas sont commandés une semaine à l'avance) **les repas commandés seront facturés en cas d'absence, sauf si un certificat médical attestant d'au moins trois jours d'absence** est produit auprès du secrétariat de la Mairie.

La surveillance du restaurant scolaire est assurée par le personnel animateur municipal. **Tout manque de respect envers le personnel ainsi que tout comportement incorrect ou indiscipliné des enfants sera signalé à la Mairie qui avertira les parents. Au-delà de deux avertissements, l'enfant sera exclu pour une durée qui pourra s'étendre à l'année scolaire.**

ATTENTION : En ce qui concerne le repas du mercredi, l'inscription se fait auprès de LEC GRAND SUD

Le présent règlement est approuvé par le Conseil municipal qui se réserve le droit de le modifier en cas de besoin.

✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE D'AIGREFEUILLE (Rentrée 2026-2027)

Je, soussigné(e), M, Mme.....adresse

Mail :téléphone.....

Père, mère, tuteur de l'enfant ci-dessous désigné :

Nom & prénom.....né(e) le.....Classe.....

Nom & prénom.....né(e) le.....Classe.....

Nom & prénom.....né(e) le.....Classe.....

Scolarisé à Aigrefeuille, demande son inscription au restaurant scolaire de la commune. (Cocher la case correspondante)

☐ Pas du tout ☐ Occasionnellement ☐ lundi mardi jeudi vendredi

☐ Régulièrement le (indiquer les jours désirés)

☐ Repas spécifiques ☐ non ☐ oui lequel.....

Je déclare, après avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et au verso, en accepter toutes les règles.

Le

Signature (précédée de la mention : lu et approuvé)